



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 64577

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la mise en place d'une organisation administrative, permettant de recentrer les agents du ministère sur les actions essentielles. En effet, il est fréquent que de nombreuses actions, purement administratives (secrétariat, photocopie...), soient effectuées par des agents très qualifiés, qui mériteraient de voir leurs compétences mieux reconnues. Il souhaiterait connaître, les réflexions mises en oeuvre dans son ministère, en vue de constituer des pôles de travail, et ainsi optimiser l'efficacité des agents.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes rappelle à l'honorable parlementaire qu'il ne dispose pas d'autres effectifs que ceux de son cabinet. Il s'appuie pour l'exercice de ses missions sur l'administration du ministère des affaires étrangères et européennes, placée sous l'autorité du ministre des affaires étrangères et européennes, auquel il revient de mener les réflexions sur l'organisation des méthodes de travail.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64577

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11007

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1063